

Emploi >Métiers >Banque - Finance

LES DIFFÉRENTES FAMILLES BANCAIRES



Les établissements de crédit sont placés sous la tutelle du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Ils sont répartis en différentes grandes familles selon leur statut juridique et les activités qu'ils exercent.

Depuis le 1er février 2001, les banques commerciales françaises, regroupées auparavant au sein de l'Association française des banques (AFB), et les banques coopératives et mutualistes sont réunies au sein d'une même organisation professionnelle : la Fédération bancaire française (FBF). L'AFB conserve la mission de syndicat patronal pour les banques commerciales et le Groupe des Banques Populaires, ainsi l'AFB ne traite, pour l'essentiel, que du domaine social.

À sa naissance, la FBF recouvrait 512 banques, dont 361 banques AFB, 52 caisses régionales de Crédit Agricole, 30 Banques Populaires, 24 établissements affiliés à la Confédération nationale du Crédit Mutuel, 34 Caisses d'Epargne et 11 établissements affiliés à la Caisse centrale de Crédit Coopératif.

Ces banques comptent 26 000 guichets permanents en France, 500 000 salariés en France et dans le monde et 48 millions de clients en France.

Les banques commerciales

Elles sont habilitées à effectuer toutes les opérations de banque. Plus de la moitié des effectifs travaille au sein des " trois grandes " que sont la BNP, la Société Générale et le Crédit Lyonnais/Crédit Agricole. Les autres exercent leur activité dans des banques à vocation générale, régionales et locales, des banques de marché et des banques de financement spécialisé.

Les banques mutualistes et coopératives



Ce sont le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et les Banques Populaires qui, à eux trois, emploient plus de 120 000 salariés. Ces établissements peuvent réaliser tous types d'opérations bancaires à quelques limitations près. Ils disposent, en outre, de certains avantages concurrentiels par rapport aux banques commerciales. Le Crédit Agricole, par exemple, détient le monopole du dépôt d'argent des notaires tandis que le Crédit Mutuel, avec le livret bleu, peut offrir à sa clientèle d'épargnant une rémunération égale à celle des livrets A et également nette d'impôt. Mais ces banques se distinguent surtout par une organisation très décentralisée. Elles sont ainsi structurées en trois niveaux :

- ▶ à la base, des caisses locales collectent les dépôts ;
- ▶ à l'échelon intermédiaire, des caisses régionales gèrent les ressources collectées ;
- ▶ à l'étage supérieur, enfin, des caisses nationales assurent le développement du réseau et gèrent un ensemble de filiales et de services communs.

Le nouveau statut des Caisses d'Épargne

Depuis le 1er janvier 2000, les Caisses d'Épargne possèdent un statut de banque coopérative. Leur réseau comprend un organe central, la Caisse nationale des Caisses d'épargne et 32 Caisses régionales. Il compte plus de 4 700 agences et 44 000 collaborateurs. À l'origine limité au placement du livret A, dont les sommes collectées servent à financer le logement social, l'Écureuil a été progressivement autorisé à pratiquer la plupart des opérations de banque au profit de toutes les catégories de clientèle : particuliers, collectivités locales, entrepreneurs individuels, PME-PMI... Il n'en a pas moins conservé, avec La Poste, le monopole du livret A qui constitue un puissant produit d'appel. Une concurrence jugée déloyale par les autres établissements de crédit.

Les sociétés financières

Elles constituent la catégorie la plus hétérogène et la plus nombreuse puisque, avec les maisons de titres, elles rassemblent environ 800 établissements. Elles se différencient entre elles par l'objet de leur financement : vente à crédit, location avec option d'achat, crédit-bail, financement immobilier, caution, affacturage, etc. Leur seule caractéristique commune est de ne pas recevoir de dépôts à court terme du public. Pour financer leurs opérations, elles doivent donc utiliser leurs ressources propres, faire appel au marché monétaire ou financier ou, pour celles très nombreuses qui sont filiales de banques, recourir à leurs sociétés mères.

Les institutions financières spécialisées

Cette famille regroupe les établissements de crédit auxquels l'Etat a confié une mission permanente d'intérêt public. Actuellement au nombre de 32 (12 établissements à compétence nationale et 20 sociétés de développement régional), ils emploient plus de 10 000 salariés et sont représentés par un organisme professionnel, le Groupement des institutions financières spécialisées (GIFS).

Leurs principaux domaines d'intervention concernent : le concours aux entreprises (crédits, garanties, prises de participation, assistance, conseil), le financement de l'immobilier (c'est le rôle dévolu notamment au Crédit Foncier de France), le financement des collectivités locales (c'est l'activité essentielle du Crédit local de France) ou encore celui des départements et des territoires d'outre-mer (par l'intermédiaire de la Caisse centrale de coopération économique, de la Caisse française de développement et de la Société de crédit pour le développement des départements d'outre-mer).

Le crédit municipal

Connues encore sous le nom de "*Chez ma tante*", les Caisses de crédit municipal, établissements publics locaux de crédit et d'aide sociale, ont le monopole de l'octroi de prêts sur gages corporels. Il existe actuellement 20 caisses, dont la plus importante est de loin celle de Paris. Elles emploient environ 1 300 personnes (dont près de 300 à Paris). Au cours des dernières années, elles ont diversifié et développé leurs activités en direction des particuliers (notamment les prêts aux fonctionnaires), des collectivités locales et du réseau associatif.